



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### ABSENCE

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
----------	--------------	----------

### 1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**No : 277 – 2017**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. AUTORISATION DE PAIEMENTS

**No : 278 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** certains paiements doivent être effectués avant la date de la séance régulière du Conseil municipal où se déroule l'activité;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Serge Forest**

**Il est résolu:**

**D'AUTORISER** le paiement suivant :

Restaurant Le Cheval Bleu (souper de Noël), 1 506,53 \$ taxes et pourboire inclus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

4. **Projet de règlement – Règlement 397-2017 – ayant pour objet d’amender le règlement numéro 265-2004 instituant un comité consultatif en urbanisme, afin de modifier la composition du comité, la durée du mandat de la présidence et le nombre de séances**

Serge Forest résume le projet de règlement 397-2017 :

- modification de la composition du comité consultatif en urbanisme pour augmenter le nombre d’élus(es) de 1 à 3 et augmenter le nombre de citoyens de 4 à 5
- modification de la durée du mandat de la présidence pour augmenter de 1 an à 2 ans;
- modification du nombre de séances pour augmenter de 4 à 12 par année;
- ajout de la nomination d’un(e) vice-président(e) du comité.

5. **Avis de motion et Projet de règlement – Règlement 398-2017 – fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l’exercice financier 2018**

Avis de motion est par les présentes donné par Gilles Arbour qu’il sera déposé à une séance extraordinaire de janvier 2018, pour adoption, un règlement fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l’exercice financier 2018.

Gilles Arbour résume le projet de règlement 398-2017 :

- Imposition des taxes sur les propriétés immobilières;
- Imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux.

6. **LUMINAIRES ET POTEAUX AU PARC MUNICIPAL**

**No: 279 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis deux ans, deux des huit poteaux au parc municipal sont tombés et qu’on évalue que ces poteaux doivent être remplacés car ils sont désuets;

**CONSIDÉRANT QUE** les luminaires sur ces poteaux, éclairant le parc municipal (patinoires et terrain de baseball) sont désuets et doivent être changés;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs soumissions ont été demandées et les réponses sont les suivantes :

- Luminaires
  - Lumen : 24 luminaires LED de marque Philips de 300 Watts à 775 \$ plus taxes chacun, pour un total de 18 600 \$ plus taxes



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

- Poteaux en bois
  - Excavation M. Marsolais : enlèvement des 6 poteaux existants à 250 \$ plus taxes chacun (sous-total de 1 500 \$ plus taxes); fourniture et installation de 6 poteaux de 50 pieds incluant la base à 1 565 \$ plus taxes chacun (sous-total de 9 390 \$ plus taxes); excavation roc en extra si requis à 450 \$ plus taxes chacun (non-prévu)
  - Lanauco : enlèvement des 6 poteaux existants (prix non fourni); fourniture et installation de 6 poteaux de 50 pieds incluant la base à 1 945 \$ plus taxes chacun (sous-total de 11 670 \$ plus taxes); excavation roc en extra si requis à 300 \$ plus taxes par heure (non-prévu)
- Poteaux (« tours ») en métal
  - Clément Lavallée : enlèvement des 6 poteaux existants (prix non fourni); fourniture de 6 poteaux de 48 pieds excluant la base à 1 182 \$ plus taxes chacun (sous-total de 7 092 \$ plus taxes) ou 1 472 \$ plus taxes chacun pour « heavy duty » (sous-total de 8 832 \$ plus taxes); installation des poteaux non-disponible l'hiver; nécessité d'une base de béton pour l'installation
- Installation et branchement des luminaires
  - Jocelyn Breault : 12 000 \$ plus taxes
  - Yanick Gagnon : soumission à venir
- Contrat comprenant luminaires, poteaux et installation
  - Jocelyn Breault : 100 000 \$ plus taxes

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal juge urgent de corriger la situation et que les poteaux en bois peuvent être installés en hiver;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour  
Il est résolu :**

**D'OCTROYER** le contrat d'enlèvement des 6 poteaux existants et d'achat de poteaux en bois de 50 pieds (longueur totale) à l'entreprise Excavation M. Marsolais au montant de 10 890 \$ plus taxes;

**D'ACHETER** 24 luminaires LED de 300 Watts (4 par poteau) auprès de l'entreprise Philips au montant de 18 600 \$ plus taxes;

**D'OCTROYER** le contrat d'installation et de branchement des luminaires en janvier 2018, suite à la réception de la soumission manquante;

**DE FINANCER** ces dépenses avec le Fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017**

**7. EMBAUCHE – CULTURE**

**No : 280 – 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coordonnatrice à la culture, Mme Marie-Ève Beaumier, a annoncé qu'elle quitterait son poste sous peu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une candidature spontanée qui répondait aux exigences du poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, le maire, ainsi que les conseillers responsables des dossiers « Administration » ont soumis un rapport au Conseil municipal et ont proposé l'embauche de Mme Anick Beauvais au poste de Coordonnatrice à la culture;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu:**

**D'EMBAUCHER** Mme Anick Beauvais au poste de Coordonnatrice à la culture, selon le salaire et les conditions convenus entre la Municipalité et Mme Beauvais.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**No: 281 – 2017**

**Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour  
Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Chantal Duval  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière